



RAPPORT D'INFORMATION DU CONSEIL COMMUNAL AU CONSEIL GENERAL EN REPONSE A LA MOTION N°345 DU GROUPE VERTSPOP SOL INTITULEE « LUTTER CONTRE LA PRECARITE MENSTRUELLE ET BRISER LE TABOU DES REGLES »

(Du 19 avril 2023)

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

En date du 19 mars 2021, le groupe VertsPopSol par Madame Cloé Dutoit et consorts a déposé la motion intitulée « Lutter contre la précarité menstruelle et briser le tabou des règles ».

Cette motion a été acceptée par votre autorité lors de la séance du Conseil général du 26 avril 2021.

La présente réponse dresse dans sa première partie un état de situation, informe sur les expériences réalisées dans d'autres collectivités et met en lumière les actions qui ont d'ores et déjà été entreprises sur le territoire communal.

Dans sa seconde partie, ce rapport développe les actions concrètes qui seront mises en œuvre par le Conseil communal, qui partage pleinement les préoccupations développées dans la motion.

1. Introduction

La précarité menstruelle consiste en un manque ou une difficulté d'accès aux produits périodiques pour des raisons financières.



Ces produits, comprenant des serviettes hygiéniques ou des tampons (à usage unique ou réutilisables), des culottes de règles ou autres coupes menstruelles font partie du quotidien des femmes. Bien que les situations varient, les premières règles apparaissent généralement entre 11 et 14 ans et se poursuivent jusqu'à la ménopause. Ainsi, les personnes menstruées ont leurs règles sur une durée moyenne de trente-neuf ans, et utiliseraient, en Occident, entre 11'000 et 15'000 protections périodiques.

En Suisse, on estime¹ les coûts de toute la durée de la vie menstruée à un budget de 2'400 francs par personne. Toutefois, les estimations varient selon les critères inclus dans le calcul. La question du coût a été largement médiatisée au Royaume-Uni où une étude publiée en 2015² a calculé qu'avoir ses règles coûtait 18'000 livres sterling, soit l'équivalent d'un budget total de 21'000 francs. La différence entre les deux estimations découle du fait que l'étude britannique a intégré des paramètres tels que les médicaments antalgiques - 91% des personnes ayant participé à l'étude ont déclaré en acheter régulièrement pour pallier aux douleurs des règles - un contrôle gynécologique annuel, ainsi que l'achat de sous-vêtements et linges tachés.

Un tel budget peut représenter une charge conséquente pour certaines personnes et familles et engendrer des problèmes importants tels qu'une stigmatisation, un décrochage scolaire, de l'absentéisme ou encore des atteintes à la santé par manque d'accès aux protections menstruelles.

1.1 Rappel du texte de la motion et de son développement

« Le Conseil communal est prié d'étudier les voies et moyens de lutter contre la précarité menstruelle sur le territoire communal, ceci notamment en mettant à libre disposition des protections périodiques gratuites dans les toilettes des établissements scolaires et bâtiments de la Commune accessibles au public, ainsi qu'en entreprenant une campagne de communication à ce sujet ».

¹ OCEV. 2021. Mes règles, mon choix. Bien choisir les protections menstruelles réutilisables. République du Canton de Genève

² Huffingtonpost. Women Spend More Than £18,000 On Having Periods In Their Lifetime, Study Reveals. Consulté à l'adresse suivante : https://www.huffingtonpost.co.uk/2015/09/03/women-spend-thousands-on-periods-tampon-tax_n_8082526.html

Développement

Une femme³ est réglée en moyenne 5 jours par mois, de 13 à 51 ans. Cela fait environ 500 cycles menstruels répartis sur 38 ans. La menstruation est ainsi une fonction biologique naturelle du corps qui concerne plus de la moitié de la population de notre Commune. Elle reste pourtant un sujet tabou et constitue un poids financier non négligeable dans la vie d'une femme, en plus d'être la cause de nombreux désagréments.

Selon une étude, au Royaume-Uni, en 2017, plus de 130'000 filles auraient manqué l'école en raison d'un manque de protections hygiéniques⁴

Mais la précarité menstruelle peut également poser de graves problèmes de santé, telles que des infections – dont notamment le choc toxique – dans le cas où les protections sont portées trop longtemps ou si elles sont de mauvaise qualité...

Qui parmi les femmes (qui siègent dans cet hémicycle) n'a jamais connu cette fameuse gêne liée à ses menstruations ? Cette crainte de voir son pantalon taché et d'être moquée par les autres. Cette nécessité de s'absenter fréquemment pour aller aux toilettes, de devoir parfois louper les cours d'éducation physique, de souffrir de syndromes prémenstruels et même de craindre pour sa santé, ceci en raison des risques notamment liés à la composition de ces protections...

Qui n'a par ailleurs jamais eu à demander à une proche – dans le meilleur des cas –, voire à une inconnue, de la « dépanner » ?

La charge mentale est ainsi un autre pan de la précarité menstruelle, outre bien entendu la problématique du coût des protections périodiques.

Le budget y lié peut en effet représenter une somme conséquente dans le budget de certaines personnes ou familles, particulièrement s'agissant de populations précarisées.

Un sondage réalisé en France par l'IFOP pour l'association « Dons solidaires » au début de l'année 2019 indiquait que 39% des femmes les plus précaires ne disposent pas de suffisamment de protections périodiques et que plus d'une sur trois ne peut en changer aussi

³ Le terme de femme est utilisé de manière générique, mais prend en compte l'entier des personnes menstruées.

⁴ <https://plan-uk.org/media-centre/plan-international-uks-research-on-period-poverty-and-stigma>

régulièrement qu'il le faudrait ou a recours à l'utilisation de protections de fortune. Pour 17% d'entre elles, cela a déjà été un motif d'absence au travail et 12% affirment que leur fille a déjà manqué l'école pour cette raison⁵.

A préciser d'ailleurs qu'en Suisse, les protections menstruelles sont taxées de la même manière que les produits «de luxe », soit à hauteur de 7.7% encore, ceci dans l'attente que le projet de révision de la LTVA permette de les reconnaître comme produits essentiels taxés à hauteur de 2.5%.

La présente motion vise ainsi la mise à disposition gratuite de protections périodiques dans les établissements scolaires sis sur le territoire communal une discussion s'imposera vraisemblablement avec l'EOREN et permettra, nous l'espérons, une mesure étendue au-delà de notre territoire, mais également dans les bâtiments de la Commune qui disposent de toilettes accessibles au public.

Il est également à préciser que les protections périodiques devraient dans la mesure du possible répondre à certains critères, dont celui d'être en coton biologique ou tout du moins certifié, ceci afin de garantir un certain contrôle sanitaire pour les utilisatrices, de même qu'une notion de durabilité dans la démarche, à défaut de pouvoir mettre à disposition des protections réutilisables.

Cette mise à disposition devra être accompagnée d'une campagne de communication afin que cette information soit largement répandue par les utilisatrices desdits lieux publics, mais également qu'elle permette de lever le tabou sur les règles et d'inciter les actrices et acteurs privés, ainsi que les communes environnantes à entamer une démarche similaire.

En acceptant d'entrer en matière sur une telle mesure, notre Commune ferait preuve d'ouverture et d'humanisme. Elle ferait également figure de pionnière, mais ceci dans notre Canton uniquement puisqu'une telle mesure a d'ores et déjà été acceptée et mise en place dans la Commune de Tavannes (BE) avec l'installation d'une douzaine de distributeurs (produits localement) de protections menstruelles écologiques dans les toilettes des établissements scolaires et halles de gymnastique de la Commune⁶.

⁵ <https://www.ifop.com/wp-content/uploads/2019/03/Pre%CC%81sentation-IFOP-Dons-Solidaired%C3%A8f.-slide-DS.pdf>

⁶ <https://www.rfj.ch/rfj/Actualite/Region/20200616-Serviettes-hygiéniques-pour-toutes.html>

Au niveau international par ailleurs, nombreux sont les pays à mettre ces protections à la libre disposition des personnes menstruées dans les établissements scolaires. En Ecosse, par ailleurs, le Parlement a récemment adopté une loi visant à promulguer la gratuité des protections périodiques en les distribuant dans les bâtiments publics⁷, soit un pas de géant dans la lutte contre cette forme de précarité.

Il est ainsi temps de considérer les protections périodiques comme un bien de première nécessité, ceci au même titre que le savon ou le papier toilette fournis dans toutes les toilettes publiques. On n'a effectivement pas le choix d'avoir ses règles et celles-ci ne doivent aucunement mener à une précarisation, qu'elle soit financière ou sociale des femmes, jeunes ou moins jeunes. La mise à disposition gratuite de protections périodiques ainsi qu'une campagne de communication à ce sujet permettront de briser le tabou encore présent sur les règles ainsi que de favoriser l'émancipation des femmes, notamment des jeunes filles en âge scolaire qui pourront se décharger d'une partie de la charge mentale impliquée par leurs menstruations.

1.2 Etat des lieux et expériences d'autres collectivités

1.2.1 Canton de Vaud

Ces dernières années, la question de la précarité menstruelle, longtemps taboue et considérée comme relevant de la sphère privée, a fait son apparition sur le devant de la scène politique de plusieurs cantons romands. Ainsi, différents programmes cantonaux ont été déployés avec comme objectifs communs de faciliter l'accès à des produits menstruels, de promouvoir les alternatives réutilisables et de lutter contre le tabou lié aux règles.

A ce jour, il n'existe pas de données statistiques en Suisse pour quantifier le nombre de personnes touchées par la précarité menstruelle. Néanmoins, une récente étude menée par le canton de Vaud⁸ relève que 5% des jeunes filles de l'école obligatoire, des gymnases et des écoles professionnelles se déclarent en situation de précarité menstruelle. Ce taux varie selon le type du lieu de formation fréquenté, avec 3% des élèves

⁷ <https://www.parliament.scot/parliamentarybusiness/CurrentCommittees/112914.aspx>

⁸ <https://www.vd.ch/toutes-les-autorites/departements/departement-de-lenseignement-et-de-la-formation-professionnelle-def/secretariat-general-du-departement-de-lenseignement-et-de-la-formation-professionnelle-sg-def/rentree-scolaire-2020-2021/troisieme-partie-lactualite-de-la-rentree/agir-contre-la-precarite-menstruelle>

de gymnases (secondaire 2), alors que la précarité menstruelle toucherait jusqu'à 9% des élèves des écoles professionnelles.

L'étude tend à confirmer l'existence de cette précarité menstruelle économique puisqu'une élève sur cinq (20%) en école professionnelle et environ une sur 10 (9%) au lycée reportent avoir déjà dû faire un choix entre l'achat de protections périodiques et un autre objet de première nécessité.

Elle souligne par ailleurs un impact important des menstruations sur la vie scolaire. 85% des personnes menstruées répondent ne pas se sentir « égales à elles-mêmes ou comme d'habitude » lorsqu'elles sont à l'école et qu'elles ont leurs règles. De plus, près d'une fille sur deux rapporte des difficultés d'attention et de concentration en classe et un tiers des problèmes de stress ou d'anxiété.

De manière intéressante, l'étude met également en exergue que 68% des personnes menstruées indiquent qu'il leur est arrivé de renoncer à changer de protections aussi souvent que nécessaire. Les raisons principales étant: un manque de protection sur soi (80%), la gêne d'aller aux toilettes en transportant sa protection périodique (34%) ou pour des raisons économiques (6%). Sachant que ne pas changer de protections hygiéniques (plus particulièrement les dispositifs internes comme les tampons) peut entraîner de graves conséquences sur la santé, tels que des infections ou des chocs toxiques, ce résultat est pour le moins inquiétant.

Cette étude, pionnière en Suisse, confirme notamment l'utilité de la mise à disposition de protections hygiéniques, puisque 74% des personnes menstruées indiquent s'être déjà retrouvées en manque ou « en panne » de tels produits.

Les résultats montrent également une forte adhésion des élèves à la mise à disposition des protections hygiéniques, puisque 97% des filles estiment que cela est nécessaire et 85% du point de vue des garçons. L'installation des distributeurs est également largement soutenue par les parents (92%) et par les membres du personnel des écoles (85%).

Au niveau de l'utilisation, l'étude fait état d'une utilisation modérée correspondant aux besoins réels des personnes menstruées. Ainsi 63% des élèves menstruées ont répondu avoir utilisé les distributeurs principalement pour des dépannages en l'absence de protection sur soi (89%), l'envie de voir à quoi ressemble les protections (6%) ou pour des

raisons financières (3%). L'estimation rapportée par le suivi des stocks des personnes en charge de l'entretien indique que l'utilisation est d'environ un produit par fille par mois.

Finalement, notons qu'un quart des élèves de 7-8^e années (10-12 ans) sont menstruées. Ce résultat est important, car il confirme la nécessité d'installer des distributeurs dès la 7^e année. A cet âge, les règles peuvent apparaître et ne pas être régulières.

1.2.2 Ville de Genève

En ville de Genève, le service Agenda 21-Ville durable a lancé à l'automne 2021 un programme intitulé « stop précarité menstruelle ». Cette action complète la mise à disposition de protections hygiéniques par une campagne qui vise à informer, sensibiliser et déconstruire les tabous liés aux règles. La Ville de Genève développe et soutient également la mise en lumière de protections durables et réutilisables.

Les actions prises et les initiatives soutenues par la Ville de Genève ont inspiré les propositions qui sont faites au chapitre 2 et qui répondent davantage à la seconde demande de la motion, sur l'aspect d'une campagne de sensibilisation.

1.3 Situation dans le canton de Neuchâtel et sur le territoire communal

1.3.1 Postulat 21.147 « pour des protections hygiéniques gratuites dans les écoles »

Le canton de Neuchâtel a également été interpellé sur cette thématique. Un postulat interpartis intitulée « Pour des protections hygiéniques gratuites dans les écoles », déposé en mars 2021, a trouvé réponse dans un rapport du Conseil d'Etat (22.009).

L'exécutif cantonal a reconnu que le postulat s'inscrivait parfaitement à la fois dans la vision du Conseil d'Etat en matière de promotion de l'égalité à l'école mais également dans sa vision de santé publique, qui fixe le domaine de la santé sexuelle, et notamment l'éducation sexuelle, dans les priorités de sa stratégie de promotion de la santé.

Concrètement, le postulat « *demandait d'étudier l'opportunité de mettre à disposition des protections hygiéniques (tampons et serviettes) en libre accès dans les écoles. Il demandait également d'étudier l'opportunité de*

proposer gratuitement aux élèves des protections hygiéniques réutilisables, de type cups, culotte de règles, serviettes lavables, etc., ainsi qu'une sensibilisation à l'utilisation desdits produits ».

Dans sa réponse le Conseil d'Etat souligne que la mise à disposition de protections hygiéniques marque en premier lieu la reconnaissance institutionnelle de l'existence des menstruations et « participe à la visibilisation ou plutôt la désinvisibilisation » de ce tabou de société.

Dans le cadre de l'éducation sexuelle à l'école, certains objectifs pédagogiques sont en lien avec les règles :

Cycle 1 :

- découvrir le corps, les sensations, les émotions et disposer du vocabulaire nécessaire pour pouvoir s'exprimer à ce sujet.

Cycle 2 :

- focus 5^e: histoire de la vie, connaissances du corps liées à la reproduction, à la grossesse et à la naissance, ressentis corporels ;
- focus 7^e: signes précurseurs de la puberté, changements physiques, physiologiques et psychiques de la puberté pour les deux sexes (modification du corps, règles, éjaculation, changements émotionnels, etc.), hygiène corporelle liée aux modifications de la puberté.

Cycle 3 :

- connaissance du système reproducteur humain et de son fonctionnement (anatomie des organes génitaux, cycle menstruel, etc.) et du vocabulaire adéquat pour parler de sexualité et de reproduction.

Ainsi, le Conseil d'Etat, en coordination avec les cercles scolaires et les établissements du secondaire 2, le Service de la santé publique ainsi que l'Office de la politique familiale et de l'égalité, a annoncé que les établissements scolaires neuchâtelois financeraient et mettraient à disposition gratuitement des protections hygiéniques (tampons et/ou serviettes) en libre accès dans les écoles concernées. Une sensibilisation à l'utilisation des protections hygiéniques réutilisables sera réalisée lors des interventions en matière de santé et santé sexuelle.

1.3.2 éorén – mise en œuvre

Dès la rentrée scolaire 2022-2023, l'ensemble des collèges de l'éorén qui accueillent des classes de 7^e année et plus, ainsi que l'ensemble des

collèges du secondaire 2 (lycées, CPNE) ont équipé les toilettes des filles de distributeurs et de protections hygiéniques.

Dans le détail, pour l'éorén, 9 collèges sont équipés dans toutes leurs toilettes pour filles, à raison d'une cabine sur deux d'un distributeur de protections hygiéniques. Au total 205 distributeurs ont été installés.

1.3.2.1 Distributeurs

Au niveau technique, le Comité scolaire de l'éorén a commandé des distributeurs en inox pour serviettes hygiéniques auprès des ateliers Alfaset, au mois de décembre 2021. Ils ont été disposés dans les collèges accueillant des élèves des années 7 à 11. L'éorén s'est chargée de la commande groupée des distributeurs et de son financement.

1.3.2.2 Protections hygiéniques

Les distributeurs ont été équipés dans un premier temps avec des serviettes hygiéniques avec ailettes acquises auprès d'un revendeur local. Les serviettes ont l'avantage de pouvoir pallier facilement et temporairement les imprévus et dépanner en attendant de recourir à une solution réutilisable, si souhaité. Certaines protections hygiéniques réutilisables, tout comme les tampons, méritent plus d'explications et une sensibilisation spécifique, leur mésusage (notamment leur maintien en place sur de trop longues périodes) pouvant impliquer des risques sanitaires. Pour cette raison, en lien avec une distribution gratuite dans le cadre scolaire, les solutions jetables semblent bien répondre à l'objectif.

Suite à des échanges entre le Centre de santé sexuelle et le Service de la gérance (responsable de l'entretien des bâtiments scolaires) toutes les nouvelles commandes pour les collèges de la commune de Neuchâtel seront fournis en produits hygiéniques en coton biologique certifié, sans plastique, sans chlore et sans parfum.

A ce jour, nous ne disposons pas du recul nécessaire depuis la mise en œuvre pour disposer de statistiques d'utilisation précises. En outre, l'effet « nouveauté » a peut-être généré une utilisation plus importante dans les premiers temps, comme l'étude du canton de Vaud le relève également.

2. Actions mises en œuvre par le Conseil communal et perspectives

2.1 Mise à disposition gratuitement de protections hygiéniques dans les écoles et bâtiments publics

2.1.1 Écoles

Les écoles de l'éorén sont d'ores et déjà équipées. Seul un ajustement du dispositif en fonction des retours obtenus dans les différents collèges est nécessaire.

A ce stade, une mesure légère permettant d'identifier facilement les cabines équipées de distributeurs doit être mise en œuvre. Le Centre de santé sexuelle est d'ailleurs en charge de l'élaboration d'un affichage qui permettra non seulement d'identifier les cabines équipées, mais également de fournir de l'information sur le cycle menstruel et les protections menstruelles réutilisables. Aucune autre mesure complémentaire n'est nécessaire en termes d'infrastructure.

2.1.2 Bâtiments communaux

Au vu de l'importance tant symbolique que pratique de la mise à disposition du matériel de protection menstruelle, le Conseil communal est d'avis qu'il convient d'équiper progressivement l'ensemble des toilettes femmes/non genrées présentes dans les bâtiments administratifs, sportifs et culturels de la Commune.

Ainsi, le choix est fait de proposer, tant au public qu'aux collaboratrices, une reconnaissance institutionnelle de leurs menstruations et une sécurité supplémentaire avec du matériel adéquat. Pour ce faire, notre Conseil a pris un crédit de sa compétence à hauteur de 43'500 francs pour équiper les 150 toilettes identifiées (achat, pose et fournitures) avec des distributeurs permettant de fournir des serviettes et des tampons.

A noter que les édicules et toilettes publiques ne seront pas équipés. En effet, le présent projet vise prioritairement à fournir aux personnes utilisatrices des locaux communaux des solutions d'appoint. La mise en place d'un dispositif public avec un accès gratuit à des protections périodiques relève d'une politique de santé publique plus vaste et impose des besoins de gestion et des moyens financiers importants.

2.1.3 Qualité des produits de protection hygiénique

Il est également nécessaire de prendre en considération l'aspect environnemental en lien avec les produits proposés. Cette préoccupation est d'ailleurs mise en évidence dans l'étude vaudoise, où la composition des protections périodiques (en coton biologique, sans produits chimiques) étaient importantes pour plus de deux tiers des élèves menstruées (69%) et des parents interrogés (71%).

En effet, les protections hygiéniques mobilisent beaucoup de matière pour être produites et ensuite détruites ou recyclées. Les deux matériaux principaux qui les composent, le coton et le plastique, nécessitent de grandes quantités d'eau, de matières premières et de ressources fossiles non renouvelables. Leur dégradation⁹ prend plus de 500 ans et génère de nombreux impacts sur l'environnement. Selon le département du territoire genevois, 12'000 protections jetables (l'équivalent de la vie menstruée d'une personne occidentale) représentent 100 kg de déchets non recyclables, auxquels viennent s'ajouter les emballages.

En outre, ces dernières années, plusieurs études ont souligné la présence de produits toxiques tels que des pesticides, des dioxines ou encore des perturbateurs endocriniens dans les protections hygiéniques. Les impacts sur la santé sont à ce jour encore controversés. L'ANSES (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation)¹⁰ dans une étude de 2019 a conclu à l'absence de risques sanitaires¹¹, mais recommande d'éliminer ou de réduire autant que possible ces substances, ce qui suscitent de l'inquiétude et des interrogations chez les personnes menstruées.

L'information et la sensibilisation aux enjeux environnementaux et sanitaires seront abordés lors des interventions des éducateurs et éducatrices en santé sexuelle ou par l'intermédiaire des infirmiers et infirmières scolaires de manière adaptée à chaque cercle et ce, en collaboration avec le Centre de santé sexuelle.

2.2 Sensibilisation

Dans le but de répondre au second volet de la motion, une campagne de sensibilisation sera mise sur pied. Elle visera d'une part, à favoriser les

⁹ <https://www.zerowastefrance.org/projet/zero-dechet-pour-les-regles-aussi/>

¹⁰ Sécurité des produits de protections intimes, ANSES, 2019 (France)

¹¹ Les substances chimiques identifiées dans les protections d'hygiène intime étaient présentes en très faible concentration.

produits menstruels réutilisables et, d'autre part, à lever le tabou des règles.

Ainsi, en partenariat avec l'association *For womxn period*¹², il est envisagé de mener une campagne de sensibilisation à l'aide d'un dispositif mobile d'information et d'encouragement aux produits menstruels réutilisables. Ce dispositif, muni de différents produits menstruels réutilisables – coupe menstruelle, culotte menstruelle, serviette durable et même maillot de bain menstruel - permettra d'aller à la rencontre du grand public lors de diverses manifestations neuchâtelaises. Le public pourra ainsi obtenir des informations sur les aspects écologiques, sanitaires et économiques de ces produits, mais également des conseils pratiques sur leur utilisation au quotidien (par exemple quelle taille choisir, comment l'insérer, comment l'entretenir, etc.) auprès des membres de l'association qui animent le stand. Pouvoir voir, toucher et échanger autour des alternatives peut permettre de questionner et lever certaines réticences autour des règles tout en favorisant des produits durables.

En parallèle, six ateliers destinés à des professionnel-le-s du domaine de la santé, de l'enseignement, du sport et du social seront organisés. Ceux-ci viseront non seulement à sensibiliser les professionnel-le-s aux protections menstruelles réutilisables, mais également à lutter contre le tabou des règles. Dans ces ateliers, des moments interactifs permettant de réfléchir et de déconstruire les stéréotypes en lien avec les règles seront réalisés. Par effet boule de neige, ces professionnel-le-s pourront ensuite intégrer dans leurs activités ces connaissances – sous forme par exemple de cours de science sur le cycle féminin ou lors de cours de couture pour confectionner des serviettes réutilisables et échanger autour des règles.

Enfin, les responsables du Centre de santé sexuelle, du pôle éducation sexuelle de Générations Sexualités Neuchâtel (GSN), ainsi que l'infirmière responsable du service de prévention et promotion de la santé de l'éorén se réuniront pour coordonner de manière concertée la mise en action de la campagne de sensibilisation dans les écoles pour la rentrée scolaire 2023-2024.

¹² <https://forwomxnperiod.org/>

3. Consultations

Le présent rapport a été présenté à l'éorén, via le service de prévention et promotion de la santé ainsi qu'à l'office cantonal de la politique familiale et de l'égalité.

4. Impacts du rapport

4.1 Impact sur l'environnement

La mise à disposition de matériel de protections hygiéniques en libre accès peut générer une légère hausse du volume des déchets produits (difficilement quantifiable). Cependant, une attention particulière au choix des matériaux et du fournisseur ainsi qu'une sensibilisation efficace pour l'utilisation de protections réutilisables peuvent réduire les impacts négatifs des pratiques actuelles sur l'environnement.

4.2 Impact sur les finances

Outre les différentes mesures déjà prises et financées par l'éorén, les mesures décrites dans le présent rapport sont financées dans le cadre des compétences financières du Conseil communal.

Les coûts d'achat et de pose de 150 distributeurs se montent à 37'500 francs, investis progressivement sur les années 2023 à 2025 de manière coordonnée avec les travaux d'entretien des bâtiments communaux. A cela s'ajoute les protections menstruelles (tampons et serviettes) pour l'équipement initial de ces distributeurs pour un montant de 6'000 francs. Le coût initial du projet est ainsi devisé à 43'500 francs, intégré dans les budgets du compte de fonctionnement du Centre de santé sexuelle pour les années 2023 et 2024.

Le renouvellement de ces protections sera ensuite intégré dans les budgets de fonctionnement usuels du Service de la gérance au même titre que le papier toilette ou le savon. Ce renouvellement représente un montant inférieur à 5'000 francs par an.

La mise en œuvre, de six ateliers animés par l'association *For womxn period*, représente un budget total de 3'500 francs qui seront pris en charge sur le budget de fonctionnement ordinaire du Service de la santé.

La présence d'un stand mobile de sensibilisation et découverte des produits menstruels réutilisables, pour quatre évènements, sera financée

par le budget ordinaire 2024 du Centre de santé sexuelle pour un montant de 8'000 francs.

4.3 Impact sur le personnel communal

Le personnel d'entretien assurera la recharge et le bon fonctionnement des distributeurs. La charge supplémentaire de travail peut être intégrée dans le cahier des charges et dans la procédure d'entretien des toilettes.

Dans ce cadre, le personnel de la gérance ou en charge de l'entretien des bâtiments concernés sera également sensibilisé à l'importance de sa mission et aux multiples dimensions de ce projet.

La pose de distributeurs dans les bâtiments communaux offrira une reconnaissance institutionnelle aux personnes menstruées et la disponibilité de protections hygiéniques en cas de besoin.

5. Conclusion

Bien qu'il n'existe pas de statistiques fédérales pour quantifier le nombre de personnes touchées par la précarité menstruelle, une étude vaudoise, pionnière dans ce domaine, confirme l'existence de situations de précarité menstruelle en Suisse.

Les coûts de la vie menstruée peuvent être conséquents pour certaines personnes et familles et engendrer des inégalités. Au surplus, et au-delà des aspects financiers, les règles peuvent être sources de décrochages scolaires, d'absentéisme ou de graves problèmes de santé.

Ainsi, la mise à disposition de distributeurs dans l'ensemble des collèges de l'éorén depuis la rentrée scolaire 2022-2023 sera complétée par l'installation de distributeurs à protections périodiques (serviettes et tampons) dans l'ensemble des bâtiments communaux afin de garantir à toutes les personnes menstruées qu'elles soient élèves ou utilisatrices des infrastructures communales, un accès facilité à des protections périodiques de bonne qualité.

De plus, il est également important de communiquer sur le tabou des règles. La gêne est une des raisons évoquées par plus d'un tiers des répondantes de l'étude vaudoise pour ne pas changer de protections aussi souvent que nécessaire. Ainsi, la campagne de sensibilisation envisagée par notre Conseil à l'aide d'un dispositif mobile d'information et d'ateliers destinés à des professionnel·le·s de l'enseignement, du social, de la santé

et des sports permettront d'une part de participer à la levée de ce tabou et d'autre part, de sensibiliser la population aux alternatives réutilisables.

Notre Conseil remercie les motionnaires pour les questions soulevées qui rejoignent ses préoccupations et confirme son intention de faciliter l'accès aux produits menstruels, de lutter contre le tabou des règles et de promouvoir les alternatives réutilisables.

C'est dans cette vision que le Conseil communal vous remercie, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre acte du présent rapport d'information et vous invite à classer la motion n°345.

Neuchâtel, le 19 avril 2023

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL:

La présidente,

La vice-chancelière,

Nicole Baur

Evelyne Zehr